

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°39/2023
19 septembre 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du contrôle conjoint de Droneport par Brussels Airport Ventures et Limburgse Reconvertie Maatschappij

Le 18 septembre 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition du contrôle conjoint de Droneport par Brussels Airport Ventures et Limburgse Reconvertie Maatschappij.

La concentration a été notifiée le 29 août 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Brussels Airport Company est responsable de l'exploitation et du développement de l'aéroport de Bruxelles National. Par l'intermédiaire de sa filiale Brussels Airport Ventures, Brussels Airport Company investit dans des entreprises spécialisées et en pleine croissance qui contribuent à augmenter sa capacité d'innovation, soutenant ainsi l'agilité et la croissance de Brussels Airport Company.

Limburgse Reconvertie Maatschappij (LRM) est une société d'investissement qui investit dans des entreprises et des projets qui génèrent une activité économique dans le Limbourg. En outre, LRM investit dans l'immobilier expérimental pour redonner vie à d'anciens sites miniers du Limbourg, comme be-MINE et Terhills, et dans des parcs d'activités et des infrastructures sectorielles pour offrir aux entreprises et à l'économie de la région un espace de croissance.

Droneport se concentre sur (i) la location d'espaces commerciaux en tant qu'incubateur pour les startups et les équipes de projet qui développent des drones, des composants, des technologies de capteurs, des logiciels ou des services pour les véhicules aériens sans pilote (ii) l'exploitation d'une installation de restauration et (iii) l'exploitation de l'aéroport régional du Limbourg, un aéroport où l'accent est mis sur les vols d'entraînement, mais où des vols de loisir sont également organisés.

Dans sa décision du 18 septembre 2023, l'ABC a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée étaient remplies et que la concentration notifiée ne soulevait pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).